

Né le 27 mai 1888 à Nassiet, un village des Landes, Germain (Vincent) Moulia a été mobilisé à Pau au 18^e RI en 1914. Il a été blessé 2 fois. Il a reçu la Croix de guerre en mai 1916 à Verdun et il est promu caporal.

En 1917, il prend part les 4 et 5 mai aux combats pour la prise de Craonne lors de la bataille du Chemin des Dames. 20 officiers et 824 hommes du 18^e sont tués. Moulia est proposé pour une citation. Le régiment part alors en repos dans le Tardenois, à Villers-sur-Fère. Le 27 mai, jour de la Pentecôte, il fait chaud et on boit beaucoup. Les esprits s'échauffent à la nouvelle que le 18^e doit remonter en ligne à la place d'un autre régiment. Des troubles graves se produisent mais tout finit par rentrer dans l'ordre le lendemain soir.

12 soldats sont pourtant traduits devant le Conseil de guerre qui se tient à Maizy le 7 juin. 5 condamnations à mort sont prononcées contre le Caporal Moulia et les soldats Cordonnier, Didier, Canel et Lasplacettes. Le Caporal Crouau, cité au départ, n'a pu être mis en cause. Malgré ses états de service antérieurs, Moulia est reconnu comme les autres « *coupable d'avoir participé comme instigateur à une révolte commise sous les armes* », aggravé du fait qu'il était gradé.

Durant la nuit qui précède l'exécution, Moulia profite des suites d'un bombardement pour s'enfuir. Il gagne Paris puis descend sur son village natal de Nassiet où il se cache jusqu'en mai 1918. Sur le point d'être dénoncé, il passe alors en Espagne où sa fiancée le rejoint. Ils s'installent alors à San Sebastián, dans le Pays basque. Il y passera 18 ans, n'en partant qu'en 1936 avec la guerre civile. Il prend alors un bateau à Bilbao pour rejoindre Bordeaux. Bien qu'amnistié depuis la loi du 13/07/1933, il est arrêté et passe 3 jours au fort du Hâ avant de pouvoir rejoindre Nassiet.

En 1978, paraît Vincent Moulia, les pelotons du général Pétain de Pierre Durand. L'année suivante, mis en contact par André Curculosse, Alain Decaux se rend à Nassiet en 07/1979 pour rencontrer Moulia. Quelques jours plus tard, Decaux raconte son histoire dans son émission télévisée Alain Decaux raconte et demande « *Qui rendra sa Croix de guerre au caporal Moulia ?* ».

Dès le 4 juillet 1979, Michel Rocard, alors député des Yvelines, pose une question écrite au ministre de la Défense. La réponse est publiée au Journal officiel le 15 septembre 1979. Elle précise que « *l'instruction du dossier de M. Vincent Moulia fait apparaître que l'intéressé n'a juridiquement perdu ni son grade de caporal ni le droit au port de la Croix de guerre 1914-1918* ».

Le 11 novembre 1979, à Nassiet, il reçoit à nouveau la Croix de guerre des mains d'un ancien combattant de 14-18.

En 1955, grâce à la pugnacité des anciens de son régiment, sa carte d'ancien combattant lui sera délivrée, mais son carnet militaire et ses décorations ne lui seront pas rendus.

Vincent Moulia meurt le 28 décembre 1984, à 96 ans ; il est enterré à Orthez.



IN MEMORIAM - Vincent MOULIA (décédé le 28 décembre 1984)